



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2015)16_fr

7 octobre 2015

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Rapport

11^e réunion

La Haye, 17-19 mars 2015

Établi par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 11^e réunion du 17 au 19 mars 2015 à La Haye. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe II.

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET RAPPORT SUR L'ETAT DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION DE LANZAROTE

2. M. GUÐBRANDSSON (Islande), Président du Comité de Lanzarote, ouvre la réunion en remerciant EUROPOL de l'accueillir. Il se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention en Géorgie, en Lettonie et à Monaco ainsi que de son entrée en vigueur imminente à Chypre et en Pologne.

3. Le Comité prend acte des progrès réalisés dans la procédure de ratification¹ par la République tchèque, l'Allemagne et le Maroc.

2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LANZAROTE

2.1 Réponses aux questionnaires : état des lieux

4. M. POUTIERS, Co-secrétaire du Comité de Lanzarote, dresse un rapide état des lieux concernant les réponses au Questionnaire « Aperçu général » et au Questionnaire Thématique (voir Annexe III). Il rappelle que le délai prévu pour répondre aux deux questionnaires était fixé au 31 janvier 2014, il y a plus d'un an. Depuis la dernière réunion, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a envoyé ses réponses aux deux questionnaires ; Saint-Marin a transmis ses réponses au Questionnaire « Aperçu général » et les réponses auparavant omises au Questionnaire Thématique ; la France a envoyé ses réponses au Questionnaire Thématique. Malte a transmis ses réponses au Questionnaire Thématique, mais n'a répondu qu'à cinq questions du Questionnaire « Aperçu général ». Enfin, les Pays-Bas ont soumis leurs réponses au Questionnaire « Aperçu général », mais non au Questionnaire Thématique.

2.2 1^{er} cycle de suivi – poursuite de l'analyse des réponses au Questionnaire Thématique (« Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance »)

5. Le Comité poursuit son évaluation portant sur les réponses aux questions en suspens relatives à son 1^{er} rapport sur la mise en œuvre (questions 1, « Collecte de données », et 14, « Justice adaptée aux enfants », du Questionnaire Thématique) sur la base des documents de travail établis par les Rapporteurs et par le Secrétariat.

Question 1 : « Collecte de données »

6. M. GUÐBRANDSSON remercie M. NIKOLAIDIS, Grèce, Rapporteur, d'avoir préparé les observations sur les réponses données à la question 1 (« Collecte de données ») (article 10(2)b de la Convention).

¹ Les informations sur les nouvelles signatures/ratifications sont régulièrement publiées à la une de l'actualité de la page web de la Convention de Lanzarote (www.coe.int/lanzarote). Un tableau actualisé des signatures/ratifications ainsi que la liste des déclarations et des réserves à la Convention de Lanzarote sont disponibles sur la page web du Bureau des traités du Conseil de l'Europe (<http://conventions.coe.int>).

7. M. NIKOLAIDIS rappelle les principales observations de son analyse des réponses, qu'il a déjà exposées lors de la dernière réunion en décembre 2014. Il signale notamment les lacunes générales dans les données sur les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance. Dans la plupart des pays, il n'existe pas de mécanisme spécifique de collecte de données ; dans certains pays, les données à ce sujet sont collectées via un mécanisme général. Les données proviennent souvent de différentes sources (justice, forces de l'ordre, services sanitaires et sociaux), de sorte qu'il est difficile de les comparer. Le Rapporteur souligne également la nécessité de comparer les données des différents pays et suggère de fixer un ensemble minimal de variables et de procédures au niveau européen.

8. Le Comité approuve les conclusions présentées par le Rapporteur et convient que les Parties à la Convention de Lanzarote devraient renforcer leurs efforts pour collecter des données précises et fiables relatives au phénomène des abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance.

Question 14 : « Enquêtes et procédures adaptées aux enfants »

9. M. GUÐBRANDSSON remercie Mme CASTELLO-BRANCO, Portugal, Rapporteuse pour la Question 14 (« Justice adaptée aux enfants ») (articles 30§2, 32 et 36§2 de la Convention), d'avoir révisé les observations qu'elle avait déjà communiquées au Comité de Lanzarote lors de la réunion précédente. En effet, il a été reconnu que les réponses à la question 14 fournissaient souvent peu d'informations sur plusieurs aspects importants du sujet.

10. Mme CASTELLO-BRANCO présente en détail les principales observations de son analyse approfondie des réponses à la Question 14.

11. Le Comité convient que ses recommandations devraient être présentées sous une forme générale permettant à toutes les Parties de les suivre. Quant aux bonnes pratiques mises en évidence par la Rapporteuse, le Comité souligne qu'une pratique bonne pour certaines Parties peut ne pas l'être pour d'autres ; le choix des bonnes pratiques à inscrire dans le rapport final doit donc faire l'objet d'une réflexion approfondie.

12. Le Comité discute aussi de différents aspects de l'adaptation nécessaire des procédures aux enfants ; les auditions doivent notamment être menées par des professionnels spécialement formés et elles doivent être enregistrées en vidéo pour éviter que l'enfant soit forcé de répéter plusieurs fois son témoignage et qu'il subisse une nouvelle victimisation.

13. Le Comité n'a pas le temps d'achever l'examen des points en suspens soulevés par la Rapporteuse. Il décide donc de poursuivre l'examen des réponses à la Question 14 du Questionnaire Thématique lors de sa 12^e réunion (15-17 juin 2015).

2.3 Echange de vues sur le 1^{er} avant-projet de rapport de mise en œuvre

14. Le Comité procède à un échange de vues au sujet d'une proposition de structure pour le 1^{er} rapport de mise en œuvre. La structure est approuvée et il est demandé au Secrétariat de préparer les parties pertinentes du rapport sur la base des discussions relatives aux observations examinées lors des réunions précédentes du Comité.

2.4 Examen du projet d'avis sur l'article 23 (« Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ») de la Convention de Lanzarote en vue de son éventuelle adoption

15. Lors de la 10^e réunion du Comité (2-4 décembre 2014), les membres, les participants et les observateurs ont été invités à soumettre leurs commentaires et/ou propositions de

modification du projet d'avis et de la note explicative sur l'article 23 de la Convention. Au vu des modifications et commentaires reçus, le Secrétariat a élaboré un document de travail révisé, qui fait l'objet d'un nouvel examen durant la présente réunion.

16. Deux points, l'un de nature générale et l'autre de nature particulière, sont au cœur du débat :

- Certains craignent que l'avis du Comité n'appelle les Etats Parties à élargir le champ d'application de l'article 23. Il est donc décidé que l'avis devra faire clairement la distinction entre les obligations imposées par l'article 23 et ce que le Comité recommande de faire aux Parties qui souhaiteraient aller plus loin.
- Certains expriment une préoccupation particulière quant à un paragraphe du projet d'avis indiquant que les Parties peuvent incriminer le fait qu'un adulte sollicite une personne qu'il croit être un enfant dans l'intention de commettre sur elle une infraction à caractère sexuel. Certains Etats Parties ont d'ores et déjà engagé le processus de criminalisation des cas de ce type. Plusieurs membres du Comité soulignent toutefois que si ce paragraphe est maintenu, il y a lieu de préciser que les Etats n'ont pas l'obligation de criminaliser ce comportement.

17. Faute de temps, le Comité n'est pas en mesure d'examiner la note explicative de l'avis. Le texte de l'avis est néanmoins approuvé, à l'exception du paragraphe qui a soulevé les objections ci-dessus. Il est décidé que toute suggestion de reformulation du paragraphe contesté devra être envoyée au Secrétariat avant le 15 mai 2015. Le secrétariat est chargé de réviser la note explicative compte tenu des modifications apportées à l'avis, de sorte que la décision finale sur l'ensemble du texte puisse être prise lors de la 12e réunion du Comité (15-17 juin 2015).

3. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ECHANGE D'INFORMATIONS

3.1 *Débriefing de la visite d'étude à Europol sur le renforcement des capacités*

18. Le Comité remercie vivement Europol d'avoir organisé une visite d'étude très instructive sur le renforcement des capacités, consacrée aux activités d'Europol en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (voir l'ordre du jour à l'Annexe V), qui a eu lieu le 16 mars 2015.

19. Il fait le bilan de sa visite et décide de renforcer sa coopération avec Europol dans certains domaines ciblés, choisis d'un commun accord. Le Comité estime que l'un de ces domaines devrait être la gestion des délinquants sexuels à haut risque, y compris la possibilité d'établir un fichier européen des délinquants sexuels condamnés. Il reviendra sur cette suggestion lors d'une réunion ultérieure.

3.2 *Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ*

20. M. GHILETCHI, Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, informe le Comité de Lanzarote que le Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants compte désormais 52 membres, y compris le Mexique et le Maroc. Ce réseau a tenu le 27 janvier 2015 sa 21^e réunion sur le thème « Aider les enfants victimes de violence sexuelle à se reconstruire », avec la participation de deux experts en protection de l'enfance. Les interviews des experts et le rapport détaillé de la réunion sont disponibles sur le site web UN sur CINQ².

² http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/PACE/Meetings_fr.asp

21. M. GHILETCHI fait ensuite le point sur le projet chypriote, qui a conduit à la ratification de la Convention de Lanzarote par le Parlement de Chypre et qui se poursuivra sous la forme d'un programme de formation d'un an à l'intention des principales parties prenantes. Il souligne que Chypre est un bon exemple montrant comment l'Assemblée parlementaire et le Comité de Lanzarote peuvent collaborer pour promouvoir la ratification de la Convention de Lanzarote et, ensuite, sa mise en œuvre.

22. Enfin, M. GHILETCHI annonce que la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une proposition de résolution sur l'hypersexualisation des enfants lors de la troisième partie de la session de 2015. Cette résolution appelle tous les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre des mesures législatives, politiques et administratives visant à combattre le phénomène répandu de la mise en scène sexualisée et séductrice du corps, notamment des jeunes filles.

23. En l'absence d'un représentant du Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, M. POUTIERS présente des informations actualisées sur les activités du Congrès.

24. Il relève que plus de 40 villes et régions et 20 organisations ont désormais signé le Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des enfants. D'ici quelques mois, le kit de campagne, qui peut être téléchargé sur le site du Congrès, sera disponible en 37 langues³.

25. En outre, M. POUTIERS informe le Comité que le porte-parole thématique sur les enfants du Congrès, M. VAN DEN HOUT, a participé à la Campagne « Road to Change » en accompagnant M. McVARISH, représentant de cette Campagne, ambassadeur européen pour « Stop the Silence » et ancienne victime de violences sexuelles, lors de la dernière étape de sa marche de 18 000 km à travers l'Europe.

26. Enfin, le Comité est informé de l'état d'avancement du rapport du Congrès relatif à la protection des enfants en période d'austérité, qui sera adopté en octobre 2015.

3.3 Présentation d'activités d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales

3.3.1 Présentation par ECPAT du Projet sur la terminologie et la sémantique sur l'exploitation sexuelle des enfants et échanges de vues sur le projet préliminaire de lignes directrices sur la terminologie

27. M. DOEK (expert indépendant) et Mme GREIJER (ECPAT, gestionnaire de projet) présentent au Comité le Projet sur la terminologie et la sémantique sur l'exploitation sexuelle des enfants, réalisé actuellement par un Groupe de travail inter-institutions (GTI).

28. Ce projet a pour objectif de favoriser l'émergence d'un consensus entre les principales parties prenantes sur la terminologie utilisée dans les programmes, les législations, les politiques et les interventions concernant l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants. A l'heure actuelle, il n'y a pas de terminologie convenue ou acceptée pour des notions telles que la pédopornographie ; de ce fait, les enfants risquent de vivre une victimisation à répétition.

29. Certains membres du Comité et d'autres participants craignent la confusion supplémentaire que ce projet pourrait susciter parmi les spécialistes de la protection des

³ <http://www.congress-1in5.eu/fr/>

enfants. Ms GREIJER rappelle toutefois que ce projet sur la terminologie ne vise pas à changer les termes légaux officiels utilisés, mais à apporter une clarté conceptuelle dans la confusion qui règne actuellement parmi ces experts et à leur offrir des lignes directrices.

30. Enfin, le Comité convient d'envoyer au Secrétariat (Lanzarote.committee@coe.int), d'ici au mercredi 15 avril 2015, les éventuelles observations sur l'avant-projet de lignes directrices sur la terminologie et la sémantique, élaboré dans le cadre du Projet susmentionné.

3.3.2 Présentation par l'UIT (Union internationale des télécommunications) de ses projets en cours pour combattre les abus sexuels des enfants sur Internet

31. Mme LICCIARDELLO, Administratrice chargée de la protection en ligne des enfants à l'Union internationale des télécommunications (UIT), présente au Comité l'[Initiative COP](#) de l'UIT pour la protection en ligne des enfants. Elle souligne la nécessité d'un cadre international en vue de la coopération avec les partenaires de l'UIT tels que les organisations internationales, le secteur privé et la société civile.

32. Elle renvoie aussi aux [lignes directrices](#) élaborées de concert avec différents groupes concernés afin de poser le fondement nécessaire à un cybermonde plus sûr pour les générations futures. A ce jour, quatre ensembles de lignes directrices ont été élaborés à l'adresse de différents publics : enfants ; parents, tuteurs et éducateurs ; industrie ; décideurs. L'UIT organise aussi des activités de renforcement des capacités, notamment des formations.

33. Enfin, Mme LICCIARDELLO expose les principaux objectifs de l'initiative COP pour les années à venir. Elle vise en particulier à ce que, d'ici à 2020, 90 % des pays aient adopté une législation sur la distribution en ligne de matériel d'abus sexuel d'enfants et 70 % des pays aient mis en place des mécanismes permettant de signaler les contenus d'abus sexuel d'enfants en ligne.

34. Le Président remercie Mme LICCIARDELLO pour sa présentation très éclairante et souligne la complémentarité des travaux menés par l'UIT et par le Comité de Lanzarote dans la lutte contre les abus sexuels commis en ligne contre des enfants. Il rappelle que l'UIT a présenté une demande afin d'obtenir le statut d'observateur et d'être invitée aux réunions ultérieures du Comité ; cette demande est acceptée par le Comité.

3.4 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

35. Le Comité note qu'il n'a participé à aucun événement extérieur depuis la dernière réunion.

3.5 Grooming, Article 23 tel que mis en œuvre par les Pays-Bas

36. Le Comité entend plusieurs représentants des autorités néerlandaises, qui donnent un aperçu de la pratique adoptée aux Pays-Bas en matière de « grooming ». Leurs présentations portent en particulier sur la législation, les enquêtes policières (notamment l'infiltration) et les poursuites, ainsi que sur le service d'assistance néerlandais (qui fait partie du réseau [INHOPE](#) de 51 points de contact nationaux) et le site web conçu pour aider les victimes et prévenir les infractions. Ces présentations montrent notamment comment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication a évolué depuis l'élaboration de la Convention de Lanzarote.

37. Le Président du Comité remercie les autorités néerlandaises pour cette précieuse contribution aux réflexions du Comité et pour la communication des bonnes pratiques nationales aux participants. Il souligne que les éclairages apportés de temps à autre lors des réunions du Comité sur la législation, les pratiques et les questions nationales qui requièrent une réflexion commune représentent une véritable valeur ajoutée.

38. La discussion suivant les présentations des représentants néerlandais permet aux participants de relever que le Comité devrait jouer un rôle plus actif quant aux questions liées à l'utilisation des nouvelles technologies à des fins d'abus sexuels (sextos, sextorsion, diffusion en direct d'abus sexuels et autres phénomènes analogues).

39. Le Comité convient donc de charger un groupe de travail d'élaborer un document de réflexion sur ces questions. Il décide que ce groupe sera composé de cinq représentants d'Etats et de deux représentants d'autres parties prenantes et qu'en outre Europol et l'UIT seront associés à ses travaux. Le Comité note que les Etats suivants ont manifesté leur intérêt à être membres du groupe de travail : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, et que ECPAT aussi tient à être représenté au sein du groupe. Enfin, le Comité convient de discuter du document de réflexion du groupe de travail probablement au cours de sa réunion du 15 au 17 juin 2015.

40. Le Comité décide également d'inviter INHOPE à ses réunions ultérieures en qualité d'observateur.

4. PROCEDURES ET STRATEGIES

4.1 Elections : Président(e) et Bureau

41. Le Comité réélit par acclamation M. GUÐBRANDSSON (Islande) Président du Comité, M. JANIZZI (Luxembourg) Vice-Président du Comité, ainsi que Mme VERZIVOLLI (Albanie) et M. NIKOLAIDIS (Grèce) membres du Bureau du Comité. Il élit Mme ZANNINI (Italie) membre du Bureau du Comité.

4.2 Nomination de Rapporteurs pour les questions 2, 4, 6 et 7 du Questionnaire Thématique

42. Le Comité désigne les Rapporteurs ci-après pour le travail à venir sur les réponses au Questionnaire Thématique :

- M. POPOVIĆ (Serbie) pour la question 2 (« Education des enfants ») ;
- Mme VERZIVOLLI (Albanie) pour la question 4 (« Sensibilisation aux abus sexuels dans le cercle de confiance ») ;
- Mme DIMITROVA (Bulgarie) pour la question 6 (« Participation des enfants, du secteur privé, des médias et de la société civile ») ;
- Mme DE CRAIM (Belgique) pour la question 7 (« Programmes ou mesures d'intervention préventive »).

4.3 Révision des Règles de procédure du Comité de Lanzarote

43. Ce point doit être reporté à une prochaine réunion, le quorum requis pour adopter la version révisée des Règles de procédure du Comité de Lanzarote n'étant plus atteint.

4.4 Définition des priorités que le Comité de Lanzarote souhaite intégrer dans la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

44. Le Comité convient des questions que sa représentante au Comité d'experts sur la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF), Mme VERZIVOLLI (Albanie), devrait proposer pour la Stratégie 2016-2019 du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant.

45. Le Comité est d'avis que les questions relatives à la protection des enfants contre la violence sexuelle et les abus sexuels doivent être une priorité explicite, inscrite dans la nouvelle stratégie. Il juge important que la nouvelle stratégie réaffirme la nécessité de respecter pleinement les normes déjà élaborées par le Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant.

46. Le Comité souligne la nécessité de mettre au point des outils concrets pour aider les pays dans la mise en œuvre de ces normes, notamment des outils qui permettraient :

- d'aider les pays à former des professionnels et, en particulier, à renforcer les compétences des professionnels qui travaillent avec les enfants victimes ;
- de renforcer les capacités et les compétences des enfants eux-mêmes pour ce qui est d'assurer leur propre sécurité, en ce qui concerne surtout la sollicitation en ligne à des fins sexuelles ;
- d'aider les pays à prévenir la revictimisation des enfants ;
- d'assister les professionnels dans l'évaluation de l'état des enfants victimes et dans l'accompagnement thérapeutique ;
- d'aider les pays à harmoniser la collecte des données ;
- d'aider les professionnels à mettre en pratique le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant en ce qui concerne différentes procédures, notamment celles impliquant des enfants victimes et les procédures judiciaires adaptées aux enfants.

4.5 Echange de vues sur une éventuelle contribution du Comité de Lanzarote à la réunion interrégionale de haut niveau sur la violence à l'encontre des enfants (18-19 juin 2015)

47. Le Comité est informé de la réunion interrégionale sur la violence à l'encontre des enfants prévue à Strasbourg les 18 et 19 juin, qui aura pour thème principal la violence sexuelle contre les enfants et à laquelle il a été invité à contribuer.

5. DATES DE LA PROCHAINE REUNION

48. Le Comité note que sa prochaine réunion se tiendra comme suit :

- 15-17 juin 2015

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote**
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.1 Réponses aux questionnaires : état des lieux
 - 2.2 1^{er} cycle de suivi – poursuite de l'analyse des réponses au Questionnaire Thématique (« Les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance »)
 - Question 1 : « Collecte de données »
 - Question 14 : « Enquêtes et procédures adaptées aux enfants »
 - 2.3 Echange de vues sur le 1^{er} avant-projet de rapport de mise en œuvre
 - 2.4 Examen du projet d'avis sur l'article 23 (« Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles ») de la Convention de Lanzarote en vue de son éventuelle adoption
- 3. Activités de renforcement des capacités et échange d'informations**
 - 3.1 Débriefing de la visite d'étude à Europol sur le renforcement des capacités
 - 3.2 Informations actualisées sur les initiatives de la Campagne UN sur CINQ
 - 3.3 Présentation d'activités d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales
 - 3.3.1 Présentation par ECPAT du Projet sur la terminologie et la sémantique sur l'exploitation sexuelle des enfants et échanges de vues sur le projet préliminaire de lignes directrices sur la terminologie
 - 3.3.2 Présentation par l'UIT (Union internationale des télécommunications) de ses projets en cours pour combattre les abus sexuels des enfants sur Internet
 - 3.4 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
 - 3.5 Grooming, Article 23 tel que mis en œuvre par les Pays-Bas

4. Procédures et stratégies

4.1 Elections : Président(e) et Bureau

4.2 Nomination de Rapporteurs pour les questions 2, 4, 6 et 7 du Questionnaire Thématique

4.3 Révision des Règles de procédure du Comité de Lanzarote

4.4 Définition des priorités que le Comité de Lanzarote souhaite intégrer dans la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

4.5 Echange de vues sur une éventuelle contribution du Comité de Lanzarote à réunion interrégionale de haut niveau sur la violence à l'encontre des enfants (18-19 juin 2015)

5. Dates de la prochaine réunion

Annexe II

Liste des participants

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE

Ms Ina VERZIVOLLI
Chairperson
State Agency on protection of Children's Rights
Ministry of Social Welfare and Youth

ANDORRA / ANDORRE

Mme Rebeca ARMENGOL ASENJO
Psychologue
Département responsable de l'aide sociale à
l'enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

Mme Aurembiaix SEMIS FOIXENCH

Travailleur social
Département responsable de l'aide sociale à
l'enfance et à la famille
Ministère de la Santé et du Bien-être social

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Public Prosecutor
Public Prosecution Service Vienna

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Christel DE CRAIM
Acting Head of Service
Service for Criminal Policy
Ministry of Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE- HERZEGOVINE

Ms Tijana BOROVIČANIN-MARIĆ
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE

Ms Petya DIMITROVA
State Expert
State Child Policy Directorate
State Agency for Child Protection

CROATIA / CROATIE

Ms Sanja NOLA
(*Apologised / Excusée*)
Assistant Minister
Directorate for Criminal Law
Ministry of Justice

Ms Ana KORDEJ
Head of Sector
Directorate for Criminal Law
Ministry of Justice

CYPRUS / CHYPRE

Ms Hara TAPANIDOU
Head of Department for Family and Child Affairs
Social Services
Ministry of Labour and Social Affairs

DENMARK / DANEMARK

Ms Malene DALGAARD
Head of Section
Criminal Law Division
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Satu SISTONEN
Legal Officer
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M. Francis STOLIAROFF
(*Apologised / Excusé*)
Adjoint à la chef de la mission pour les
négociations
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Maka PERADZE
Head of Project Management Division
International Relations Department
Ministry of Internal Affairs

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child
Abuse and Neglect
Institute of Child Health

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUÐBRANDSSON
(*Chairperson / Président*)
General Director
Government Agency for Child Protection

ITALY / ITALIE

Ms Tiziana ZANNINI
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

Ms Indra GRATKOVSKA
Director
Department of Criminal Law
Ministry of Justice

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta ŠIDLAUSKIENĖ
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M. Claude JANIZZI
Conseiller de direction 1^{re} classe
Service des droits de l'enfant / Service des
relations internationales
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

MALTA / MALTE

Mr Charlie AZZOPARDI
(*Apologised / Excusé*)
Systemic Psychotherapist, Couple & Family
Therapist
Institute of Family Therapy

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE
MOLDOVA**

Ms Tatiana ȚURCAN
Head of the European Integration Policies
Development Unit
General Department for International Relations
and European Integration
Ministry of Internal Affairs

MONACO

Mme Justine AMBROSINI
Secrétaire des Relations Extérieures et de la
Coopération
Chef de Section
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

M. Gabriel REVEL
Adjoint au Représentant Permanent
Représentation Permanente de la Principauté de
Monaco auprès du Conseil de l'Europe

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

Ms Nevenka STANKOVIĆ
Ombudsperson for Children
Ombudsman Office for Children

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ministry of Security and Justice
Mr Erik PLANKEN
Policy Advisor
Law Enforcement Department

Mr Jonathan CHOUDHURY
Law Enforcement Department

Ms Joyce DE ZWIJGER
Law Enforcement Department

Ms Dianne JEHOEL
Law Enforcement Department

Ms Linda VAN KRIMPEN
Law Enforcement Department

Dutch National Police

Mr Erik KUIJL
Mr Dave JANSEN

**Dutch hotline "meldpunt kinderporno op
internet"**

Ms Maaïke PEKELHARING

POLAND / POLOGNE

Mr Kuba SĘKOWSKI
Legal Counsel
Chief Specialist
European Criminal Law Unit
Legislative Department
Ministry of Justice

PORTUGAL

Ms Maria José CASTELLO-BRANCO
Legal Adviser
International Affairs Department
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Evgeny SILYANOV
Director
Department of the State Policy in the sphere of
children rights protection
Ministry of Education

Mr Denis SHARAY
Advisor
Department of the State Policy in the sphere of
children rights protection
Ministry of Education

Ms Anastasia ATABEKOVA
Expert
People's Friendship University

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Ms Sylvie BOLLINI
Department of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Mr Stevan POPOVIĆ
Independent adviser
Ministry of Labour, Employment and Social
Policy

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Miha MOVRIN
(Apologised / Excusé)
Senior Advisor
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Ms Almudena DARIAS DE LAS HERAS
(Apologised / Excusée)
Deputy Secretary General
Justice Matters with EU and International
Organisations
Ministry of Justice

Ms Silvia NEGRO ALOUSQUE
Head of Service
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE

Ms Jessica GOZZI
Coordination on the Rights of the Child
Division for Family and Social Services
Ministry of Health and Social Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Juriste Droit pénal international
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice - OFJ
Département fédéral de justice et police - DFJP

**"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA" / « L'EX-REPUBLIQUE
YUGOSLAVE DE MACEDOINE »**

Mr Dusan TOMSIC
(Apologised / Excusé)
Ministry of Labour and Social Policy

Ms Elka TODOROVA
(Apologised / Excusée)
Ministry of Labour and Social Policy

TURKEY / TURQUIE

Mr Zafer SALAN
Rapporteur Judge
Directorate General for International Law and
Foreign Relations
Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Svetlana ILCHUK
Head of Division
Legal Support and Monitoring of the
Implementation of the UN Convention on
Children's Rights
Ministry of Social Policy

2. PARTICIPANTS

**2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES
NOT PARTY TO THE CONVENTION /
ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE NON PARTIES A LA
CONVENTION**

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Karine SOUDJIAN
(Apologised / Excusée)
Head of Human Rights and Humanitarian Issues
Division
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Head of the Department of the Regional
(Children & Family Support) Centres
State Committee on Family, Women and
Children Affairs

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Barbora RAMPASOVÁ
International Cooperation Department
Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Joanna PAABUMETS
Children Rights Adviser
Department of Children and Families
Ministry of Social Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Garonne BEZJAK
Judge
Division II A 7
Criminal Law (Criminology, Prevention and
Offences against sexual self-determination)
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

HUNGARY / HONGRIE

Ms Dóra KECSKÉS
(*Apologised / Excusée*)
Political Advisor
State Secretary for Family and Youth Affairs
Ministry of Human Capacities

IRELAND / IRLANDE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

LIECHTENSTEIN

Mr Carlo RANZONI
Judge
Princely Court of Liechtenstein

M. Claudio NARDI
(*Apologised / Excusé*)
Office pour les Affaires Etrangères

NORWAY / NORVÈGE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Wayne JONES
(*Apologised / Excusé*)
Safeguarding Policy Advisor
Safeguarding and Public Protection Unit
Home Office

**2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER
STATES / ETATS OBSERVATEURS
AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE****HOLY SEE / SAINT-SIÈGE**

Mme Alessandra AULA
Secrétaire Générale
Bureau international catholique de l'enfance
(BICE)
Genève, Suisse

**UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE**

No official nomination / Pas de nomination
officielle

CANADA

No official nomination / Pas de nomination
officielle

JAPAN / JAPON

No official nomination / Pas de nomination
officielle

MEXICO / MEXIQUE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

M. Arturo GÓMEZ GARCÍA
Directeur de Division
Centre spécialisé dans les Réponses
Technologiques
Division Scientifique de la Police Fédérale
Mexicaine

M. Alejandro LEÓN VARGAS
Chargé des Affaires Juridiques
Ambassade du Mexique aux Pays-Bas

**2.3 STATE HAVING REQUESTED ACCESSION
TO THE CONVENTION / ÉTAT AYANT
DEMANDE D'ADHERER A LA
CONVENTION****MOROCCO / MAROC**

M. Mohamed AIT AAZIZI
(*Apologised / Excusé*)
Directeur
Direction de la Protection de la Famille, de
l'Enfance et des Personnes Agées
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la
Famille et du Développement Social

M. Imad EL HAJAJI EL IDRISSE
Administrateur
Division de l'Enfance
Direction de la Protection de la Famille, de
l'Enfance et des Personnes Agées
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la
Famille et du Développement Social

2.4 NEIGHBOURHOOD PARTNERSHIPS / PARTENARIATS DE VOISINAGE

JORDAN / JORDANIE

Mr Mohamed MOQDADI
Deputy Secretary General
National Council for Family Affairs

TUNISIA / TUNISIE

Mme Faouzia CHAABANE JABEUR
Directrice Générale de l'Enfance
Ministère de la Femme, de la Famille et de
l'Enfance

2.5 INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr César ALONSO IRIARTE
(*Apologised / Excusé*)
Unit A.2: Fight against organised crime
DG Home Affairs
European Commission

Ms Patricia MÜLLER
Policy Officer
Unit D.2 "Organised crime"
Directorate-General Home Affairs
European Commission

EUROPOL

Mr Paul GILLEN
Head of Operations
EC3
European Cybercrime Centre and fight against
child sexual exploitation

Mr Fernando RUIZ
Team leader
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against
child sexual exploitation

Ms Katarzyna STACIWA
Strategic Analyst
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against
child sexual exploitation

Mr Cathal DELANEY
Specialist
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against
child sexual exploitation

Ms Anette PAAVILAINEN
Specialist
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against
child sexual exploitation

INTERPOL

Mr Robert SHILLING
(*Apologised / Excusé*)
Coordinator – Operations
Crimes against Children
Human Trafficking and Child Exploitation
Lyon, France

UNICEF

Ms Anne GRANDJEAN
(*Apologised / Excusé*)
Child Protection Specialist
UNICEF Regional Office for Central and Eastern
Europe
and Commonwealth of Independent States
(CEE/CIS)

UNHCR

Mr Samuel BOUTRUCHE ZAREVAC
(*Apologised / Excusé*)
Legal Associate
UNHCR Representation to the European
Institutions in Strasbourg

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU)

Ms Carla LICCIARDELLO
Strategic Planning and Membership Department

2.6 COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Valeriu GHILETCHI
Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
Member of the PACE and of the Network of Contact Parliamentarians in combating sexual violence against children

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Johan van den HOUT
(Apologised / Excusé)
Congress Thematic Spokesperson on Children

COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

(Apologised / Excusé)

GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITE GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET DU CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE (T-SG)

Mme Jacqueline MARECHAL
Chairperson / Présidente

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

Mr Joan FORNER ROVIRA
(Apologised / Excusé)
Expert Member of the CDDH
Government Agent to the ECtHR
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Andorra to the Council of Europe

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

No official nomination / Pas de nomination officielle

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

Mr Francisco Javier FORCADA MIRANDA
Member
Legal Advisor
Directorate-General
International Legal Co-operation and Interfaith Relations
Ministry of Justice
Madrid, Spain

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITE DE LA CONVENTION CYBERCRIMINALITE (T-CY)

Ms Cristina SCHULMAN
(Apologised / Excusée)
T-CY Vice-chair
Legal Adviser
Directorate International of Law and Judicial Cooperation
Ministry of Justice
Romania

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF POUR LA JEUNESSE

Ms Fanny CHARMÉY
(Apologised / Excusée)
National Youth Council of Switzerland (CSAJ)

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anna RURKA
(Apologised / Excusée)
Présidente de la Conférence des OING

Mr Geert PRIEM
President
Federal Police ANPV, The Hague
Member of the European Council Police Unions, INGOs with participatory status and member of the Conference of INGOs of the Council of Europe

3. OBSERVERS / OBSERVATEURS

NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / INSTITUTIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ECPAT INTERNATIONAL

Ms Katlijn DECLERCQ
(*Apologised / Excusée*)
Vice-Chair
ECPAT International Board of Trustees

Ms Susanna GREIJER
Project Coordinator
ECPAT Luxembourg ASBL

Ms Celine VERHEIJEN
ECPAT Netherlands

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
(*Apologised / Excusée*)
Head of International Secretariat

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)

Ms Boglárka JÁNOSKÚTI
(*Apologised / Excusée*)
External Expert

MISSING CHILDREN EUROPE

Mr Francis HERBERT
Legal Counsel

INHOPE

Ms Samantha WOOLFE
Projects Coordinator

Ms Sarah Jane MELLOR

4. INDEPENDENT EXPERT / EXPERT INDEPENDANT

Mr Jaap E. DOEK
Netherlands

5. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL
(*Apologised / Excusée*)
Secretary to the Committee on Social Affairs,
Health and Sustainable Development /
Secrétaire de la commission des questions
sociales, de la santé et du développement
durable

Ms Jannick DEVAUX
Project Manager / Chargée de Projet
Network to stop sexual violence against
children / Réseau contre la violence sexuelle à
l'égard des enfants

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities / Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Current Affairs Committee / Commission des questions d'actualité

Ms Sedef CANKOCAK
(*Apologised / Excusée*)
Secretary of the Committee / Secrétaire de la
Commission

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Ms Françoise KEMPF
(*Apologised / Excusée*)
Adviser / Conseillère

Directorate General of Democracy / Direction Générale de la Démocratie

Directorate of Human Dignity and Equality /
Direction de la Dignité humaine et de l'Égalité

Equality and Human Dignity Department /
Service de la dignité humaine et de l'égalité

Equality Division / Division de l'Égalité

Mr Emmanuel BARON
Projects Officer / Chargé de projets

Children's Rights Division / Division des droits des enfants

Ms Regína JENSDÓTTIR
(*Apologised / Excusée*)
Head of Division, Executive Secretary of the
Lanzarote Committee / Chef de Division,
Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire
du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS
Co-Secretary to the Lanzarote Committee /
Co-Secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Lauren HOLDUP
Administrative Support Assistant / Assistante
administrative d'appui

Ms Corinne CHRISTOPHEL
Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Léa OUEDRAOGO
Ms Carine KENNEDY

Annexe III

Etat des lieux concernant les réponses aux questionnaires

Etats parties à la Convention	Date de réception des réponses au QAG	Date de réception des réponses au QT
Albanie	31/01/14	31/01/14
Andorre	<i>Délai pour répondre : 31/03/15</i>	Aucune obligation de réponse
Autriche	31/01/14	31/01/14
Belgique	03/06/14	03/06/14
Bosnie-Herzégovine	06/04/14	06/04/14
Bulgarie	22/08/14	22/08/14
Chypre	14/03/14	Aucune obligation de réponse
Croatie	21/01/14	21/01/14
Danemark	27/01/14	27/01/14
Espagne	25/03/14	25/03/14
Finlande	10/03/14	10/03/14
France	10/11/14	04/12/14
Géorgie	24/03/14	Aucune obligation de réponse
Grèce	11/09/14	11/09/14
Islande	07/04/14	07/04/14
Italie	06/02/14	06/02/14
Lettonie	04/03/14	Aucune obligation de réponse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	24/02/15	24/02/15
Lituanie	29/01/14	29/01/14
Luxembourg	31/07/14	31/07/14
Malte	10/02/14	10/02/14
République de Moldova	03/02/14	03/02/14
Monaco	14/02/14	Aucune obligation de réponse
Monténégro	14/02/14	14/02/14
Pays-Bas	24/03/14	
Pologne	<i>Délai pour répondre : 28/02/16</i>	Aucune obligation de réponse
Portugal	03/02/14	03/02/14
Roumanie	31/01/14	31/01/14
Fédération de Russie	28/08/14	Aucune obligation de réponse
Saint-Marin		06/11/14
Serbie	31/01/14	31/01/14
Slovénie	01/12/14	Aucune obligation de réponse
Suède	21/02/14	Aucune obligation de réponse
Suisse	<i>Délai pour répondre : 31/03/15</i>	Aucune obligation de réponse
Turquie	31/01/14	31/01/14
Ukraine	05/03/14	05/03/14

Autres Etats membres du Conseil de l'Europe	Date de réception des réponses au QAG
Allemagne	31/01/14
Arménie	29/01/14
Azerbaïdjan	06/02/14
Estonie	25/02/14

Annexe IV

1^{ER} CYCLE DE SUIVI – CALENDRIER INDICATIF

Réunion du Comité	Réponses aux questions à l'ordre du jour de la réunion
8-10 avril 2014	Tour d'horizon des réponses au Questionnaire « Aperçu général » (QAG) - en particulier des questions 1, 3, 5 et 6
1^{er} sous-thème / 1^{ère} partie du rapport de mise en œuvre	
9-11 septembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> - 10 (infraction pénale d'abus sexuels) - 11 (responsabilité des personnes morales)
2-4 décembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> - 1 (collecte de données) - 9.a (garanties juridiques pour aider et protéger la victime) - 12 (circonstances aggravantes) - 13 (intérêt supérieur de l'enfant pendant les enquêtes et les poursuites pénales) - 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants)
17-19 mars 2015	Poursuite de l'évaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) <ul style="list-style-type: none"> - 1 (collecte de données) - 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants) Evaluation du projet de rapport de mise en œuvre concernant le 1 ^{er} sous-thème
15-17 juin 2015	Finalisation et adoption du rapport concernant le 1^{er} sous-thème
2^{ème} sous-thème / 2^{ème} partie du rapport de mise en œuvre	
13-15 octobre 2015	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> - 2 (éducation des enfants) - 4 (stratégies de sensibilisation) - 6 (participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes) - 7 (programmes d'intervention préventive)
mars 2016	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> - 3 (recrutement et contrôle préalable) - 5 (formation spécialisée) - 8 (signalement des soupçons) - 9.b (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole)
juin 2016	Evaluation du projet de rapport concernant le 2 ^{ème} sous-thème
novembre 2016	Finalisation et adoption du rapport concernant le 2^{ème} sous-thème

Annexe V

Ordre du jour de la visite d'étude à Europol (Lundi 16 mars 2015)



Date:	16th March 2015	Start: 13.30	End: 17.00
--------------	-----------------------------------	---------------------	-------------------

Place: Europol Headquarters, The Hague, Galton Meeting Room

Chairperson: Mr Fernando Ruiz (Team Leader FP Twins – EC3 – Europol)

Participants: Lanzarote Convention Group

Time	Subject	
13:30 – 13:40	Welcome to participants	Paul Gillen Head of Operations EC3
13:40 – 14:30	Europol - European Cybercrime Centre and fight against child sexual exploitation.	Fernando Ruiz Team leader FP Twins
14:30 – 15:00	Strategic assessment on commercial distribution of child abuse material.	Katarzyna Staciwa Strategic Analyst FP Twins
15:00 – 15:30	COFFEE BREAK	
15:30 – 16:00	Transnational child sexual offenders – Project HAVEN – Operation RAVEN.	Anette Paavilainen Specialist FP Twins
16:00 – 16:30	Victim identification and Victim ID Task Force.	Cathal Delaney Specialist FP Twins
16:30 – 17:00	Open discussion on cooperation Europol/Lanzarote Convention Group	All participants